

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	9
PRESENTS	9
VOTANTS	9

**CONVOCATION**

Datée	du 07/05/2025
Affichée	le 07/05/2025

**OBJET**

**Lot 2 assainissement de  
l'accord-cadre mono-  
attributaire de travaux des  
espaces publics du quartier de  
la Madeleine à L'Aigle –  
marché subséquent n°1 –  
avenant n°1**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que par décision du Président en date du 01/08/2024, le marché subséquent n°1 (MS1) pour le lot 2 assainissement de l'accord-cadre mono-attributaire de travaux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle a été attribué à l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT soit 907 371,84 € TTC.

Le MS1 concerne le secteur « Parc-Prairie- Jean Biot Nord».

Dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de recourir à un avenant qui a pour objet de redimensionner la cuve de récupération d'eau des toitures de l'immeuble Flaubert. En effet il est proposé la pose d'une cuve d'un volume de 30 m<sup>3</sup> au lieu de 10 m<sup>3</sup> pour l'arrosage des jardins partagés. Il s'agit ainsi de privilégier pour ces jardins, l'utilisation des eaux de pluie plutôt que l'eau potable.

Le coût initial de la cuve de 10 m<sup>3</sup>, prévu dans le marché, était de 5 935,14 € HT.

Le coût pour une cuve de 30 m<sup>3</sup> s'élève à 14 473,51 € HT.

Lot 2 - Assainissement		
	en €HT	en € TTC
Cuve 10 m <sup>3</sup> - marché initial	5 935,14 €	7 122,17 €
Coût cuve 30 m <sup>3</sup>	14 473,51 €	17 368,21 €
<b>Ecart - plus value</b>	<b>8 538,37 €</b>	<b>10 246,04 €</b>
Montant du marché initial	756 143,20 €	907 371,84 €
<b>Montant du marché après avenant 1</b>	<b>764 681,57 €</b>	<b>917 617,88 €</b>

Il est proposé d'autoriser l'intégration par voie d'avenant au marché du MS1 pour le Lot 2 « assainissement » la modification suivante : avenant en plus-value de 8 538,37 € HT portant le marché de 756 143,20 € HT à 764 681,57 € HT, soit 917 617,88 € TTC suite au redimensionnement de cette cuve d'eau pluvial,

- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-140 du conseil communautaire en date du 27 juin 2024 attribuant l'accord-cadre mono-attributaire de travaux à marchés subséquents du lot 2 assainissement concernant les espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle et donnant délégation au Président pour attribuer le marché subséquent n° 1,
- Vu la décision du Président n° 2024-08-01-168 d'attribuer le marché subséquent n° 1, secteur « Parc – Prairie – Jean-Baptiste Biot nord – secteur Nord-Est », à l'accord-cadre mono-attributaire de travaux du lot 2 assainissement à

Accusé de réception en préfecture  
067-209068-46-2025-05-15-134-55  
Date de télétransmission : 16/05/2025  
Date de réception préfecture : 16/05/2025

l'entreprise GUERIN TP pour un montant de 756 143,20 € HT  
soit 907 371,84 € TTC.

- Considérant que les crédits sont prévus au budget à travers l'autorisation de programme, associée à des crédits de paiement.

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au MS1 pour le Lot 2 de l'accord-cadre mono-attributaire de tra aux des espaces publics du quartier de la Madeleine à L'Aigle pour le montant indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire de la communauté de communes pour cette opération, à signer les modifications précitées et tout document relatif à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 MAI 2025  
Publié en ligne le 16 MAI 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

